

<https://www.pressegauche.org/Jean-Coutu-78-pour-la-nouvelle-convention-collective-CSN>



Jean Coutu : 78 % pour la nouvelle convention collective (CSN)

- Communiqués -



Date de mise en ligne : jeudi 12 novembre 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 12 nov. 2020 - En lock-out depuis le 24 septembre, les 680 travailleuses et travailleurs du centre de distribution de Jean Coutu à Varennes se sont prononcés par vote électronique pour un nouveau projet de convention collective de cinq ans dans une proportion de 78 %. Le retour au travail est prévu vers le 15 novembre.

« Malgré un long conflit, nous sommes satisfaits de cette nouvelle convention, car elle renouvelle complètement notre contrat de travail et nous donne la meilleure convention que nous avons eue jusqu'à maintenant. Je suis très fière de la mobilisation exemplaire de nos membres à toutes les étapes de cette négociation », affirme Audrey Benoit, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC entrepôt-CSN.

Nombreux gains

Le syndicat a obtenu de nombreux gains sans aucun recul. Les trois anciennes classes salariales ont été intégrées à la classe supérieure. Cette nouvelle classe unique, jumelée à une offre de formation de 1000 heures par semaine, va donner à tous les membres la possibilité d'accéder à toutes les tâches en fonction de leur ancienneté.

De nouvelles clauses vont également permettre de limiter la sous-traitance et de plafonner à 10 % le nombre d'employé-es temporaires. Aucun employé-e permanent à temps complet ne sera forcé de travailler la fin de semaine, comme le souhaitait l'employeur. La nouvelle convention aura aussi comme effet la création de nombreux postes permanents à temps complet et facilitera la prise de vacances l'été. Le programme de préretraite sera accessible deux ans plus tôt et pour un plus grand nombre d'employé-es en même temps.

Sur le plan du salaire, les deux tiers des membres auront des augmentations de 11 % ou de 12,6 % sur cinq ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. Pour les 29 chauffeurs, ce sera 10,5 %. Pour ceux et celles qui étaient déjà dans la classe salariale la plus élevée et qui seront moins avantagés par l'intégration à la classe unique, la nouvelle convention prévoit le versement de montants forfaitaires pour un total de près de 5000 \$ par personne qui s'ajoute aux augmentations.

Grande solidarité syndicale

« Je tiens à féliciter les travailleuses et les travailleurs de Jean Coutu pour leur ténacité et leur courage tout au long de ce conflit difficile. Depuis le vote de grève à 99 % en juin, ils n'ont jamais lâché », rappelle David Bergeron-Cyr, président de la Fédération du commerce (FC-CSN), qui a participé activement à la mobilisation tout au long du conflit.

« Bon nombre de syndicats de la région ont démontré une générosité exemplaire en donnant plusieurs milliers de dollars et même du bois de chauffage au syndicat de Jean Coutu. Beaucoup de militantes et de militants ont aussi participé aux piquetages symboliques et aux manifestations », ajoute Annette Herbeuval, présidente du Conseil central de la Montérégie-CSN.